



# Charte de la Grainothèque



**L'objectif de la grainothèque est de défendre la liberté d'échanger des graines et les connaissances autour du jardinage.**

- ◆ La grainothèque est basée sur un fonctionnement de don et de troc entre jardiniers amateurs.  
Aucun échange commercial n'est possible.
- ◆ Les graines doivent être récoltées dans un jardin/potager où n'est utilisé aucun produits de traitement chimiques, pesticides et engrais chimique
- ◆ Seules les graines dont on connaît la provenance peuvent être recueillies, afin d'éviter des graines qui se seraient hybridées.
- ◆ Les graines déposées doivent être nettoyées, triées et stockées dans une enveloppe papier sur laquelle seront notés le nom de la variété, le lieu de récolte, la date de récolte.
- ◆ Il est possible de donner des graines issues de surplus de sachets AB achetés dans le commerce.
- ◆ Aucune graine « F1 » ne trouvera sa place dans la grainothèque
- ◆ Peuvent être déposées des graines de fleurs, de légumes, d'aromatiques
- ◆ La grainothèque n'est pas ouverte aux graines de plantes invasives et envahissantes.
- ◆ Les accueillants de la Grainothèque sont invités à adhérer à Sur un Air de Terre.